



Certificat

Certificate

Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :

Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris
4, Avenue du Colonel Henri-Rol-Tanguy – 75014 PARIS

Correspondant : Damien BALLAND

Correspondant AFNOR Certification :

Sébastien KOSTIC – 01 41 62 60 41

HOLCIM HAUT-RHIN SAS

Monsieur LERDUNG

Usine d'ALTKIRCH

1, route de Thann - BP21

68131 ALTKIRCH

**Reconduction de la marque
NF-LIANTS HYDRAULIQUES**

N° 26.56 du 29.09.2015

Usine de : ALTKIRCH Cedex

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

**Désignation selon
le référentiel NF002**

**Date
de la 1^{ère} admission**

**Teneur des
constituants**

Norme

| | | | |
|------------------------------------|------------|----------|--------------------|
| CEM I 52,5 R CE CP2 NF | 15.07.1981 | | NF EN 197-1 : 2012 |
| CEM I 52,5 N CE CP2 NF | 08.12.1978 | | NF EN 197-1 : 2012 |
| CEM II/A-LL 52,5 R CE CP2 NF | 21.04.2009 | LL10 | NF EN 197-1 : 2012 |
| CEM II/A-LL 42,5 N CE CP2 NF | 03.12.1991 | LL14 | NF EN 197-1 : 2012 |
| CEM II/B-M (T-LL) 42,5 N CE CP2 NF | 17.12.2010 | T15 LL12 | NF EN 197-1 : 2012 |

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2006 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Cette décision atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Ce droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.




Directeur Général
Franck LEBEUGLE

088 - 2015/03 -